

Publié le 15/07/2024



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P279_2024

Date : 10/07/2024

OBJET : Travaux d'aménagement du quai de transfert - Bricquebec-en-Cotentin (50260)

Exposé

La Communauté d'Agglomération du Cotentin, dans le cadre de ses compétences de gestion des déchets ménagers entend aménager et moderniser le quai de transfert et la déchèterie sur le site des chasses crochues à Bricquebec-en-Cotentin.

De ce fait, une procédure adaptée ouverte a été lancée le 22 décembre 2023, afin de conclure un marché public de travaux pour réaliser les travaux d'aménagement du quai de transfert.

Le lot 1 « Terrassements / VRD / Clôture / Portail / Espaces verts » comprend une tranche optionnelle n°1 consistant à mettre en œuvre une couverture constituée de 1 m de terre végétale sur l'ancienne décharge en remplacement d'une couche de 50 cm de matériaux présentant une perméabilité inférieure à 1.10^{-7} m/s et de 50 cm de terre végétale.

Après examen des candidatures, analyse, négociation et classement des offres, il est proposé de conclure les marchés avec les entreprises suivantes, qui présentent les offres économiquement les plus avantageuse au regard des critères de choix des offres :

- Lot 1 - Terrassements / VRD / Clôture / Portail / Espaces verts avec l'entreprise COLAS,
- Lot 2 - Gros œuvre / Second œuvre / Équipements avec le groupement ayant pour mandataire l'entreprise PROVAL.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2024_060 du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°7,

Vu le Code de la Commande Publique,

Décide

- **De signer** les marchés publics pour réaliser les travaux d'aménagement du quai de transfert - Bricquebec-en-Cotentin (50260) avec les entreprises suivantes :
 - Lot 1 - Terrassements / VRD / Clôture / Portail / Espaces verts : **entreprise COLAS** - Établissement Cherbourg - 19 rue Hervé Dannemont - 50700 BRIX, pour son offre de variante 2 « confinement des déblais mis en remblais », d'un montant total de 1 270 961,24 € HT, soit 1 525 153,49 € TTC comprenant :
 - Une tranche ferme de 1 270 961,24 € HT, soit 1 525 153,49 € TTC,
 - Une tranche optionnelles n°1 non chiffrée car faisant partie intégrante de leur offre de variante 2,
 - Lot 2 - Gros œuvre / Second œuvre / Équipements : **groupement ayant pour mandataire l'entreprise PROVAL** - 32 Chemin du Pâquis - 08090 WARNECOURT, pour son offre de base d'un montant total de 1 575 800,00 € HT, soit 1 890 960,00 € TTC,
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget principal,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE